



**SECRETARIAT DU  
VICE-PREMIER MINISTRE ET  
MINISTRE DES FINANCES**

**Cellule Presse et Communication**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Les normes de vent doivent être correctement appliquées à Bruxelles National**

Suite à certaines informations inquiétantes concernant la décision unilatérale du Secrétaire d'Etat Etienne Schouppe de modifier les normes de vent applicables pour l'utilisation des pistes de l'aéroport de Bruxelles National, Didier REYNDERS a demandé ce jeudi 3 juin la convocation d'un groupe de travail technique, afin d'obtenir des éclaircissements sur la mise en œuvre de l'accord gouvernemental de février dernier concernant le cadre d'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-national.

En dépit des engagements répétés de concerter au sein du Gouvernement chaque aspect de la mise en œuvre de l'accord de février, Etienne Schouppe a mis le Gouvernement devant le fait accompli, et a signifié à Belgocontrol et publié, pour entrée en vigueur le 1er juillet prochain, les instructions concernant les règles de sélection des pistes.

"Il est essentiel que l'accord politique soit traduit honnêtement. Cela implique que la nouvelle norme de vent arrière, fixée à 7 nœuds, soit mise en œuvre strictement. 7 nœuds, ce n'est pas 5 nœuds. Le recours aux pistes moins sûres ne peut pas être anticipé dès lors que le vent sur la piste principale dépasse 5 nœuds", rappelle Didier REYNDERS. Pour le Vice-Premier Ministre, il n'est pas admissible qu'une telle décision - laissant trop de marge d'interprétation - soit prise, en solo, en profitant, qui plus est, de la période d'affaires courantes.

**David MARECHAL**  
Porte-parole